

CERTIFICAT DE COMPENSATION CARBONE

21/06/2019

CE CERTIFICAT EST ATTRIBUÉ À : **M PATRICK VASSAL**

POUR :

D'UNE VALEUR DE : **4,09 TONNES ÉQUIVALENT CO2**

AU BÉNÉFICE DES PROJETS SUIVANTS

DIFFUSION DE CUISEURS SOLAIRES

Pérou / Bolivie

- 11 220 cuiseurs solaires installés
- 35 000 tonnes de CO₂ évitées
- 42 000 bénéficiaires

Projet enregistré et crédits carbone vérifiés



VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Madagascar / Cameroun / Togo

- 62 000 tonnes de déchets traités
- 6 600 tonnes de composts produits et commercialisés
- 15 000 tonnes de CO₂ évitées

Projet enregistré et crédits carbone vérifiés



DIFFUSION DE BIOGAZ

Inde (État du Karnataka)

- 3 000 biodigesteurs installés
- 123 000 tonnes de CO₂ évitées
- 15 000 bénéficiaires

Projet enregistré et crédits carbone vérifiés



FONDATION
GoodPlanet

1 carrefour de Longchamp.
Bois de Boulogne, 75116 - PARIS

En participant à la compensation carbone volontaire, vous êtes désormais acteur de la lutte contre le changement climatique.

Votre contribution permet ainsi d'éviter les Gaz à Effet de Serre atmosphériques grâce aux trois types de projets développés par le programme Action Carbone Solidaire.



Yann Arthus-Bertrand
Président de la Fondation GoodPlanet

En partenariat avec



M PATRICK VASSAL
DOMAINE DE LA VINEUSE

34970 LATTES
FRANCE

Paris, le 21/06/2019

RÉCÉPISSÉ DE VERSEMENT DE FONDS

Participation au programme Action Carbone Solidaire

Compensation carbone solidaire :
4,09 tonne(s) équivalent CO2 soit **##90,00 €##**

Votre compensation carbone volontaire a permis de financer un portefeuille global de projets de la Fondation Goodplanet qui portent sur 2 thématiques :

- ✓ L'accès aux énergies renouvelables ;
- ✓ La valorisation des ordures ménagères en compost.

La Fondation GoodPlanet soutient, via le mécanisme de compensation carbone volontaire, des projets portés par des entités à but social (ONG, coopératives, petites entreprises, etc.), c'est-à-dire des projets s'inscrivant dans une **démarche de solidarité internationale et d'intérêt général**.

Nos projets de compensation carbone volontaire sont systématiquement évalués et enregistrés auprès des labels internationaux les plus exigeants, en particulier le Gold Standard (GS) et le Voluntary Carbon Standard (VCS).

Conformément à la législation en vigueur en France, la compensation volontaire n'ouvre pas droit à la déductibilité fiscale.